

## Contribution au charges du mariages

## Par silvia vargas, le 11/12/2018 à 22:55

Bon jour.je suis en train de divorce et depuis 18 ans mon mari m'a obligée a a lui donner mon salaire (personne manipulatrice et controlateur = pervers narcissique) il a étais furieux quand mon avocat m'a dit de lui donner que 1/4 de mon salaire: moi=1000 lui=3000. par mois. Il est aller aux tribunal de de grand instance pour demander une contribution aux charges de mariage, alors que je lui donne 250 par mois.il ne vous pas que ça il veut mon salaire complet, bien sur ce pour ce donner la grand vie comment il a fait depuis toujours. A cause de lui je suis de'venu dépressive et il me menace tout le temps de me enferme a lhopital ou je resterais pour toujours. Notre compte joint est en dépassement de 4000 euros il travaille a la banque et je me suis rendu compte que il sort souvent de l'argent en espèce, j'ai prévenu le conseiller bancaire, mais pas de réponse, mon mari dit que ce son copain .et ce que il me feront payer cet dette a moi ????????

Par fabrice58, le 12/12/2018 à 07:42

Bon jour,

quelle est la question, à partir du moment où vous avez un avocat ?

## Par youris, le 12/12/2018 à 10:23

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs et appartiennent à la communauté.

salutations